

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :27
Pouvoirs :13
Quorum :25
Votants :40
Votes pour :40
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 05/12/2025
1 Date d'affichage: 19 DEC. 2025

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Isabelle CHARRAUD, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christian MASSEROT, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Annick HODÉE, Michel BOURCIER, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Sébastien DROCHON, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, David GEORGET, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Dominique FOUIN, Liliane LANDEAU, Emmanuel CHARLES, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Juanita FOUCHER, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Vincent PETIT, Vincent REBILLARD, Muriel NOIROT, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Estelle BASTARD

Pouvoirs :

Françoise PASSELANDE donne pouvoir à Joël ESNAULT, Yamina RIOU donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Patrice TROISPOILS donne pouvoir à Pascal CRUBLEAU, David GEORGET donne pouvoir à Isabelle CHARRAUD, Christelle BURON donne pouvoir à Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS donne pouvoir à Rachel SANTENAC, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON, Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Pierre-Pascal BIGOT, Christelle LAHAYE donne pouvoir à Antoine MICHEL, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Mireille POILANE, Jean-Pierre BRU donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Vincent VIGNAIS

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20251211-2025-12-11-07-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L231-1 à L231-4 ;

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 5 ;

VU le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales fixant les conditions et les modalités de la mise en œuvre du RSU ;

VU l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU le rapport social unique 2024 joint en annexe ;

VU l'avis de la commission mixte mutualisation et ressources humaines en date du 6 novembre 2025 ;

VU l'avis du Comité social territorial en date du 14 novembre 2025 ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une politique de ressources humaines responsable » ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

CONSIDERANT la présentation du rapport social unique au titre de l'exercice 2024 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur CRUBLEAU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte de la présentation du rapport social unique de la Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou et communes adhérentes au schéma de mutualisation portant sur l'année 2024 ;
- De dire que le Rapport social unique 2024 fera l'objet d'une diffusion publique dans un délai de 60 jours à compter de sa présentation en Comité social territorial ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 11 décembre 2025
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Vincent Vignais

Secrétaire de Séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

